



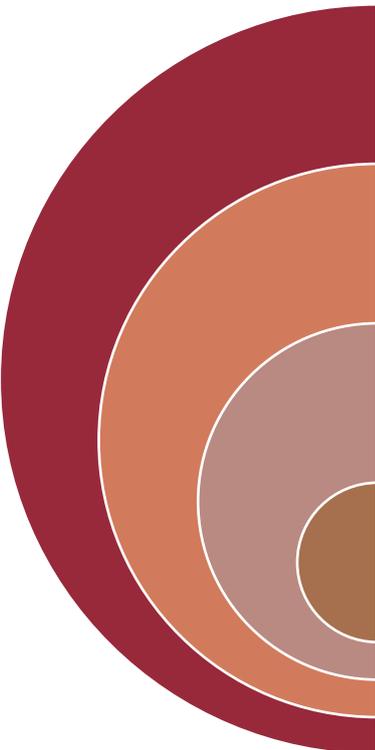
STAGE D'INITIATION AUX SOINS INFIRMIERS

Petit guide à l'usage des étudiants



Vous allez candidater à la filière Médecine ou Odontologie.

En cas d'admission, vous êtes tenu d'effectuer un stage d'initiation aux soins infirmiers pour pouvoir valider la 2^{ème} année.



Qu'est-ce que c'est ?	<ul style="list-style-type: none">• un stage d'observation
Où ?	<ul style="list-style-type: none">• en établissement privé• en centre hospitalier public
Quelle durée ?	<ul style="list-style-type: none">• 3 semaines consécutives dans le même établissement• 35h/semaines
Comment ?	<ul style="list-style-type: none">• sous la conduite d'un cadre infirmier

C'est un stage avec l'équipe soignante et sous la responsabilité de leur cadre, et non sous la responsabilité d'un médecin pour découvrir le rôle des médecins.

Vous ne pratiquerez pas de gestes techniques : il s'agit d'une découverte et une première immersion afin de rendre plus concret le milieu médical et hospitalier.

Vous n'avez donc aucun « droit » à réclamer de faire, mais pouvez accueillir plutôt comme une chance la possibilité de faire un quelconque geste.

1- Prérequis obligatoires



Contrôle de la vaccination

- Certificat vaccinal à faire compléter par votre médecin traitant
- A rendre le 14 et 15/04/25 permanences scolarité



Formation hygiène hospitalière et premiers secours : à Bataillon

- **Obligatoire**
- 1er gpe épreuves : 19/06/25
- 2ème gpe épreuves 11/07/24



Convention complétée et signée à retourner avant le début du stage

- 16 et 19/06/25 pour les admis du 1er groupe d'épreuves
- 10 et 11/07/25 pour les admis du 2nd groupe d'épreuves

2- Dans quel type d'établissement ?

Privé

Lieu et période de stage au choix

Sur tout le territoire métropolitain

Recherche en autonomie

Toute structure ayant un cadre infirmier (Cabinet libéral, EPHAD, Clinique....)

Public

En Bourgogne Franche Comté uniquement

Géré exclusivement par la scolarité

Affectation dans un nombre de place limité

En CHU et CH

3- Période de stage

Dans le privé

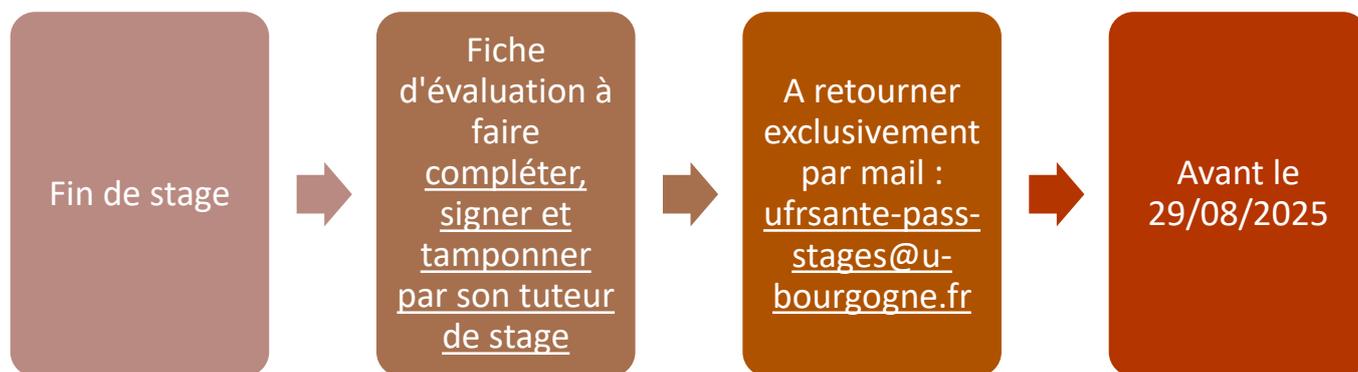
- À partir du 23/06/2025
- 3 semaines consécutives obligatoires

Dans le public

- Admis au 1er groupe d'épreuves :
 - du 15/07 au 01/08/2025
- Admis au 2nd groupe d'épreuves :
 - du 4 au 22/08/2025
- 3 semaines consécutives obligatoires

4- Fin de stage

Le stage donne lieu à une évaluation dont la validation est obligatoire pour obtenir la 2^{ème} année.



Nous contacter uniquement à cette adresse dédiée aux stages :

ufrsante-pass-stages@u-bourgogne.fr